

M. HERRIDGE: J'appuie la proposition de M. Carroll. C'est une question de courtoisie à l'endroit de ces dames, qui se trouvent présentement à Ottawa, et je souhaite que le comité adopte la résolution.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres remarques à formuler? Êtes-vous prêts à prendre le vote? Ceux qui sont en faveur de la motion voudront bien se prononcer de la façon habituelle. Y en a-t-il qui sont contre? Je déclare la motion adoptée et je demanderais maintenant à la délégation d'entrer.

Messieurs, en attendant l'arrivée de ces dames, j'aimerais à vous signaler la présence parmi nous ce matin du sous-ministre, le général Burns, du brigadier Melville, de la Division des Pensions, ainsi que de messieurs Lavoie et McKee, membres de la Commission des allocations aux anciens combattants. Selon l'usage, ils nous prêteront leur concours pendant toute la durée de nos délibérations.

Messieurs, je prierais madame Whitworth, qui dirige cette délégation, de bien vouloir s'avancer et nous présenter son mémoire. Je ne pense pas qu'il me soit nécessaire de vous présenter ces dames. Certaines d'entre elles sont venues à maintes reprises par le passé discuter avec nous leurs problèmes et si elles n'ont pas eu l'occasion de vous rencontrer à vos bureaux, elles pourront, maintenant qu'elles savent que vous faites partie du Comité, venir de temps à autre vous exposer leurs points de vue. Je vous demande en leur nom de bien vouloir les écouter avec bienveillance.

Madame Whitworth, le ministre m'a prié de vous exprimer son regret de ne pouvoir être ici ce matin, vu qu'il doit assister à une réunion du Cabinet.

Madame L. M. Whitworth est appelée:

Le TÉMOIN: Monsieur le président et messieurs les membres du Comité des affaires des anciens combattants: permettez-moi de vous dire que nous considérons comme un grand privilège de pouvoir nous présenter devant vous aujourd'hui. Lorsque nous sommes arrivées lundi, nous ne nous attendions pas à ce que le Comité soit déjà établi. Nous pensions plutôt qu'il ne commencerait pas de fonctionner avant plusieurs jours. C'est pourquoi, je vous prie de croire que c'est pour nous un vif plaisir d'avoir l'occasion de témoigner devant vous ce matin.

Par le passé, messieurs, nous avons toujours été très brèves dans l'exposé de nos requêtes et cette façon de procéder nous a valu des commentaires élogieux de la part du président. Sans plus de préambule, je vous ferai donc part des résolutions que nous désirons vous soumettre.

Notre première résolution se lit comme il suit:

Que l'allocation versée aux veuves sous le régime de la Loi des allocations aux anciens combattants soit portée à cinquante dollars (\$50) par mois.

Lorsqu'on nous a voté une mensualité de \$40.41, nous en étions très heureuses, mais, comme vous le savez, le coût de la vie n'a cessé d'augmenter depuis et il nous est vraiment très difficile de nous en accommoder présentement; en fait il est pratiquement impossible aux veuves qui sont sans soutien de vivre avec une allocation de \$40.41 par mois.

Ainsi, à Toronto, le loyer moyen d'une chambre est de \$25 par mois, ce qui laisse à la veuve bien peu de quoi vivre, et payer la nourriture et le combustible sans parler de vêtement. Ceux d'entre vous qui sont chefs de famille savent fort bien les difficultés que suscite aujourd'hui le coût de la vie. Nous n'avons pas oublié la promesse de l'ancien premier ministre, qui nous donnait l'assurance qu'on prendrait soin des personnes à la charge des anciens combattants. Nous nous considérons donc comme un groupe à part et nous devrions, selon nous, avoir au moins de quoi vivre convenablement.